

Région 2 Morges-Aubonne
Procès-verbal de l'Assemblée Régionale
Jeudi 13 mars 2014, à Buchillon

1. Accueil

Après avoir invoqué la présence divine sur l'assemblée, le président, Jean-Maurice Robert, remercie la Paroisse de l'Aubonne pour l'accueil chaleureux que ses collaborateurs ont réservé à l'assemblée. Il rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de la législature. Il excuse Monsieur Michel Noverraz, conseiller régional, de son absence.

L'ordre du jour est accepté et la séance peut débuter.

2. Appel et installations

29 membres répondent présent à l'appel, 11 sont excusés, le quorum est atteint, les délibérations sont valables.

Monsieur Florian Bille, pasteur à Gimel, absent lors de l'assemblée précédente, est installé en qualité de membre de l'Assemblée régionale.

3. Adoption du PV de l'AR du 14 novembre 2013

Le PV de la dernière assemblée a fait l'objet de quelques modifications de la part des Paroisses de Morges, de l'Aubonne et de Lonay/Préverenges. Ces modifications ont été enregistrées sur l'original archivé. La parole n'étant pas demandée, le PV est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

4. Comptes et bilan 2013

Le président rappelle la procédure et

a) Il donne la parole à M. Adrien Streit, trésorier du Conseil régional. Ce dernier rappelle que chaque délégué a reçu les commentaires concernant les comptes 2013. Ses paroles reprennent l'essentiel du rapport. La proposition de l'utilisation du bénéfice n'est pas imposée par le seul CR, mais est le fruit des discussions avec les caissiers et les présidents des paroisses, lors de leur rencontre.

b) La Commission des Finances, par la voix de Madame Christiane Rossier, reportrice, donne lecture de son rapport qui ne comporte aucun amendement.

La Commission des finances appuie la proposition du Conseil régional d'accepter la prise en charge des contributions complémentaires et supplémentaires en faveur de l'EERV, d'accepter la proposition de créer un fonds solidaire interparoissial de fr. 10'000.-, en diminution du bénéfice de l'exercice, et d'adopter les comptes.

Madame Christine Bettex, caissière et Monsieur Adrien Streit sont chaleureusement remerciés pour la tenue des comptes de manière soignée et professionnelle.

c) La parole est donnée aux différents délégués des lieux d'Eglise.

Gimel-Longirod

La Paroisse se réjouit du bon résultat comptable et remercie particulièrement les Paroisses de Morges et du Pied du Jura pour leurs contributions supplémentaires en sa faveur. La Paroisse s'inquiète toutefois de l'érosion de ses rentrées financières.

Le compte des repas et collations semble élevé dans les circonstances actuelles de diminution des recettes.

L'Aubonne

La Paroisse fait confiance au CR quant à ses propositions et remercie pour le bon résultat annuel. Elle soutient la création du fonds de solidarité interparoissial.

Lonay-Préverenges-Vullierens

La Paroisse prévoit favorablement sur les propositions émises. Une question cependant : par quelles articles dispositifs les comptes des Services communautaires ne sont pas mis en discussion ?

Morges-Echichens

La Paroisse est très satisfaite du résultat et accepte les propositions du CR. La lecture et la compréhension des comptes des Services communautaires ne sont pas faciles. Certains postes des comptes de la Région demanderaient plus d'informations, comme par exemple le compte no 47'505 : frais de repas et collations.

Pied du Jura

La Paroisse remercie pour les comptes positifs et en particulier pour la réussite de la Fête paroissiale à Morges. Elle propose l'adoption des comptes et des propositions suggérées. Un bémol : n'y a-t-il pas une inflation au niveau des papiers informatifs et publicitaires et de leurs coûts ; pour exemple, tout ce qui a été émis au sujet de la prochaine Fête du 6 septembre « Savourez l'Eglise ». Quel en est la charge financière nos paroisses ?

St-Prex-Lussy-Vufflens

La Paroisse n'a pas de remarque particulière et se félicite de la bonne santé des finances régionales. Elle propose de suivre le CR dans ses propositions.

Formation & accompagnement

Le Service propose d'accepter les comptes 2013. En outre, quelques renseignements financiers sont donnés au sujet de la gestion du Service par Madame Estoppey et Monsieur Bille. Ce dernier précise que les frais inhérents à l'enfance ont été pris en charge par les paroisses.

Présence & solidarité

Le Service propose d'accepter les comptes tels que présentés et, à cette occasion également, Madame Baumann donne quelques informations sur le Service, en particulier sa joie concernant l'arrivée en renfort de quatre nouvelles personnes.

d) MM. Bourgeois, Paccaud et Streit, ainsi que le président, apportent quelques réponses et informations supplémentaires aux diverses interpellations précédentes.

- Les collations avant assemblée feront dorénavant l'objet de discussions au niveau du budget
- C'est le Conseil régional qui gère les services communautaires selon les directives du Conseil synodal. Il a été tout de même décidé que ces comptes seraient présentés au membres de l'assemblée régionale.
- Les comptes des services communautaires sont consultables au bureau de la Région par tout paroissien.
- La structure des comptes imposée par l'EERV n'est effectivement pas aisée à étudier.
- Dès 2014, une ligne particulière informera sur le poste « Terre nouvelle » sous la rubrique « Mission et migrants ».

- L'importance du poste frais de repas et collation comprend cette année les achats pour la Fête régionale de Morges ce qui a eu pour effet de gonfler les chiffres. Ces dépenses ont été largement compensées par les encaissements des repas.

e) Débat et adoption

Les comptes et le bilan sont parcourus par l'Assemblée ligne après ligne sous la conduite du président et donnent lieu à divers commentaires et interpellations, sans qu'un amendement ne soit déposé.

M. Restauri demande si les fr. 19'730.- figurant au titre de dépenses exceptionnelles ont déjà été payés. Réponse lui est donnée que les comptes doivent être adoptés pour que cette somme soit imputée définitivement

M. Müller demande des précisions sur la position comptable de l'offrande de la Fête régionale de Morges. Monsieur Paccaud indique qu'elle est ventilée sur trois comptes de recettes. Monsieur Müller suggère, qu'à l'avenir, cela figure sur une ligne particulière. Monsieur Bourgeois indique que la répartition figurait dans les commentaires du CR.

Mme Jaillet fait part de son insatisfaction concernant la mise en compte du bénéfice des catéchismes, sur les résultats du Service communautaire Formation et accompagnement. Monsieur Paccaud précise qu'il ne s'agit pas ici des comptes de la Région. De toute façon, c'est un éclairage des efforts consentis par des personnes qui, en règle générale, ne participent pas à la vie de notre Eglise. Il lui semble qu'il n'y a rien de choquant à le publier.

Monsieur Restauri demande de discuter du fonds de solidarité à instaurer, et de son règlement, avant d'adopter les résolutions du CR.

Monsieur Müller suggère de voter séparément les résolutions, en premier le point 2 concernant précisément le fonds de solidarité interparoissial.

Monsieur Jomini précise que les délégués n'ont pas reçu le règlement du fonds de solidarité et il propose de reporter le vote d'adoption à une prochaine séance, permettant aux diverses paroisses de se prononcer.

Madame Van den Heuvel salue l'idée de créer ce fonds de solidarité.

Monsieur Restauri propose d'accepter la création du fonds de solidarité, sous réserve de celle des comptes.

Le règlement du fonds est présenté sur l'écran et discuté. Il est largement repris de règlements précédents d'autres paroisses, sans grandes modifications. Le dernier paragraphe de l'article 3 est supprimée.

Après quelques discussions, Monsieur Müller propose que le vote intervienne en découpant les propositions du CR. Mise au vote par le président, cette proposition obtient 14 oui, contre 8 non et 3 abstentions.

Le débat se poursuit avec des interventions de Mesdames et Messieurs Keuffer, Jaillet, Meylan, Heller, Müller, Buttet, Restauri et Bille. Des éclaircissements sont apportés par Messieurs Bourgeois et Paccaud.

Le président passe aux votes :

- La création du Fonds de solidarité interparoissial avec une dotation de fr. 10'000.- pris sur le bénéfice de l'année 2013, est adoptée à l'unanimité sans opposition ou abstention.
- Les comptes 2013, ainsi que la prise en charge des contributions volontaires et supplémentaires en faveur de l'EERV, soit fr. 3'700.-, sont adoptés à l'unanimité sans opposition ou abstention ; en outre, décharge est donnée au CR, à la caissière et à la Commission des finances.

5. Message d'un membre du Conseil synodal

Monsieur Jean-Maurice Robert donne la parole à Monsieur Rémy Pingou, membre du Conseil synodal.

Ce dernier apporte un message exprimant beaucoup de reconnaissance pour l'engagement de nombreuses personnes qui effectuent une somme considérable de travail au sein de notre Eglise.

Comme nous sommes à la veille du renouvellement des instances ecclésiales, il convient de s'assurer du concours de suffisamment de personnes et d'un dosage judicieux afin que tous les lieux d'Eglise soient représentés.

Concernant les dossiers en cours, le renouvellement de la convention 2015-2019 avec l'Etat est en bonne voie. Proposer l'Evangile dans une société qui propage une laïcité grandissante est un énorme défi.

Monsieur Pingou remercie la Région 2 de son geste concernant les contributions pour l'année 2013.

6. Rapport annuel du Conseil régional et rapport de la CGF

Parole est donnée au président du Conseil régional qui complète en quelques mots le rapport soumis aux délégués.

Le président demande à Madame Sylviane Van den Heuvel de lire son rapport. La CGF relève que cette législature a été marquée par un travail important lié aux nombreux changements de postes ministériels. Pratiquement chaque paroisse a connu des repourvues. En conclusion la CGF souligne la nécessité de trouver de nouvelles forces pour le CR, pour le renouvellement de l'AR, ainsi que pour la représentation au Synode.

Les membres du CR sont vivement remerciés pour leur dévouement et la qualité de leur travail.

Le président demande à l'assemblée d'applaudir l'exécutif de notre Région 2 pour son engagement durant la législature qui s'achève, ce qui provoque un long temps d'applaudissements.

7. Communications du Conseil régional

Parole donnée à Monsieur Bourgeois qui informe les délégués que tout n'est pas encore au point concernant les envois par voie électronique. Il s'en excuse. Concernant la repourvue du CR pour la prochaine législature, un certain nombre de contacts ont été pris. Deux laïcs sont encore à trouver, mais un espoir positif est permis.

Pour le Synode, notre délégation sera de deux ministres, ces derniers continuent, et quatre laïcs dont trois sont déjà candidats. Pour l'AR il faut deux laïcs par ministre à plein temps.

L'assemblée constitutive de la prochaine législature aura lieu le jeudi 15 mai 2014 à 19 h. à Aclens. Après la séance, à 20 h.30 les nouveaux membres seront invités à une cérémonie d'installation au temple, puis à une légère collation.

Monsieur François Paccaud, coordinateur, donne un certain nombre de renseignements au sujet d'événements régionaux futurs :

- Camps d'enfants « kid's games » du 10 au 16 août à Lonay.
- Journée EERV à la Cathédrale de Lausanne le 6 septembre, « savourez l'Eglise ! »
- Culte régional prévu en juin 2015.
- Un projet choral pour le Vendredi-Saint, 3 avril 2015, avec Thierry Daenzer, chef de chœur. Il y aura un culte à Morges ou Aubonne et le concert en cours d'après-midi.
- Situation ministérielle : deux postes à plein temps à repourvoir à Bière et à Morges ; à Lonay le remplaçant actuel pourrait être nommé par la suite.

Madame Estoppey présente un rapport sur la marche du Service Formation & accompagnement. Nouvelle équipe, nouvelles idées. Le programme de la formation d'adultes est varié et certaines offres connaissent un grand succès. Tous les paramètres, qui sont fort nombreux, se sont pas toujours faciles à harmoniser.

Madame Baumann donne lecture d'un rapport sur la marche du Service Présence & solidarité. De nouvelles personnes apportent leurs forces. Les membres du conseil ont été désignés. Le partenariat avec l'Association

St-Vincent de Paul est bien engagé. Il est important de s'insérer dans ce qui existe au niveau des partenaires, plutôt que de proposer de nouvelles structures. Les rencontres « chouette » du mercredi après-midi, à la Cure des Bluards, ont un vif succès. La Paroisse de Morges est vivement remerciée pour la mise à disposition des locaux. Un certain nombre de projets diaconaux sont en cours ou à l'étude.

8. Informations sur les travaux du Synode

Monsieur Sandro Restauri informe l'assemblée sur les derniers travaux du Synode et le règlement concernant la théologie des Ministères. Ces derniers ne sont pas terminés et demanderont encore deux séances. La cérémonie de consécration des diacres a été approuvée, modifiant les premières propositions du Conseil synodal. Il est prévu également des articles particuliers concernant les animateurs d'églises, engagés sans une formation ecclésiale particulière. Ces personnes pourront suivre un cursus de formation. Il a été décidé que les Assemblées paroissiales valideront les décisions de nomination des ministres par le Service des Ressources Humaines de l'EERV, et non les Conseil paroissiaux comme prévu initialement.

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Jomini informe les membres du prochain voyage de fidèles de la Paroisse Morges à l'Assemblée du Désert, dans les Cévennes, du 5 au 8 septembre prochain. Les délais d'inscription sont en cours si cela intéresse quelques paroissiens d'autres lieux.

Madame Keuffer demande si la présence des anciens délégués est nécessaire lors de l'Assemblée constitutive de la nouvelle législature. Ce n'est pas obligatoire mais souhaitable. Le président suggère, à cette occasion, d'associer les anciens membres à la cérémonie, ce qui permettrait une rencontre sympathique avec les nouvelles forces.

10. Prière finale

Le pasteur Claude Demissy officie à cette occasion.

Le président remercie les membres de leur assiduité et de leur compréhension durant la législature qui s'achève et souhaite ses meilleurs vœux pour les débats futurs.

Il clôt la séance à 22 h 50.

Le Président

La Secrétaire

 